



Agir contre les causes économiques, sociales et culturelles de la torture

**DOSSIER D'APPEL À L'ACTION DE L'OMCT : KEN060608.ESCR
KENYA : LES OPÉRATIONS MILITAIRES CONTRE LA FORCE DE
DÉFENSE DES TERRES DES SABAOT AU MONT ELGON SE SOLDENT
POUR LES POPULATIONS CIVILES PAR DE GRAVES VIOLATIONS DES
DROITS DE L'HOMME**

Les forces armées kenyanes se sont rendues coupables de graves violations des droits de l'homme dans le district du Mont Elgon.

L'Unité Médico-Légale Indépendante du Kenya (IMLU) et la Commission Internationale des Juristes du Kenya (ICJ-Kenya), membres du Réseau SOS-Torture, ont communiqué au Secrétariat international de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) des informations faisant état d'actes de torture et d'exécutions extrajudiciaires commis par l'armée et la police kenyanes dans le district du Mont Elgon, situé dans la province occidentale du pays.¹

Selon les faits rapportés, depuis le début des opérations militaires dans le district du Mont Elgon en mars 2008, les forces armées se sont rendues coupables de l'exécution de milliers d'hommes et de jeunes garçons de la communauté Sabaot. Tout porte à croire que nombre d'entre eux ont trouvé la mort au cours de séances de tortures, et que d'autres ont succombé suite aux lésions infligées lors de leur interrogatoire. A ce jour, le gouvernement kenyan n'a pris aucune mesure pour mettre fin à cette situation.

Les violations des droits de l'homme commises par la police et l'armée se sont produites dans le cadre des représailles menées contre la Force de défense des terres des Sabaot (Sabaot Land Defence Force, ou SLDF), une organisation qui a elle-même commis de graves violations des droits de l'homme dans la région du Mont Elgon. Les origines de ce conflit sont liées à la question de la propriété des terres et au fait que plusieurs acteurs revendiquent leur droit sur ces terres, en particulier dans la région de Chebyuk, zone de remembrement située dans le district du Mont Elgon. Les opérations militaires se sont soldées par un grand nombre de morts et de blessés et provoqué des déplacements de population, entraînant aussi de graves répercussions sur le bien-être social et économique des habitants des zones affectées.

L'OMCT se joint à l'IMLU et à l'ICJ-Kenya pour demander au **Gouvernement du Kenya** d'ordonner la suspension immédiate des opérations militaires dans la zone du Mont Elgon et de mettre en place une commission indépendante pour veiller à ce que tous les responsables de violations des droits de l'homme soient traduits en justice, et que les victimes de tortures et leurs familles obtiennent une réparation juste et adéquate. L'OMCT, l'IMLU et l'ICJ-Kenya appellent également le gouvernement

¹ Le Centre pour le développement des droits des minorités du Kenya (CEMIRIDE) a apporté des informations complémentaires essentielles sur les faits.

kenyan à prendre, en concertation avec les acteurs concernés, des mesures qui permettront d'aboutir à des règlements justes et équitables des conflits fonciers de la région du Mont Elgon et d'autres zones, en toute indépendance et sans qu'interfèrent des intérêts politiques ni ethniques.

La situation

Le district du Mont Elgon, situé dans l'ouest du Kenya, est le théâtre d'un conflit violent et prolongé relatif à la répartition des terres, dont l'un des acteurs est une milice rebelle appelée la SLDF, la Force de défense des terres des Sabaot. Ce groupe armé s'est créé en 2005 pour résister aux tentatives du gouvernement d'expulser les habitants de la localité de Chebyuk, dans la région du Mont Elgon, prévues dans le cadre d'un programme de redistribution des terres. Depuis lors la SLDF a été accusée d'avoir tué plus de 600 personnes, d'avoir semé la terreur par des agressions physiques et des menaces contre les populations locales, et d'avoir commis une série d'exactions, notamment des tortures et des viols, ainsi que des actes de pillage et de destruction de biens. On estime à plus de 66 000 le nombre des personnes déplacées de force en l'espace de 18 mois, en raison des opérations de la SLDF. En mars 2008, dans le cadre d'une opération militaire appelée « Opération Okoa Maisha » et conduite en grand secret, l'armée kenyane a été déployée dans la zone du Mont Elgon afin de mettre un terme aux activités de la SLDF. Depuis le début du mois de mars, l'opération s'est soldée par des arrestations massives suivies de l'inculpation de plus de 1200 personnes.

D'après les informations de l'IMLU et de l'ICJ, la plupart des personnes traduites en justice à la suite de l'Opération Okoa Maisha se sont plaintes de tortures infligées par l'armée kenyane et ont présenté des lésions, sur lesquelles l'État n'a pour le moment pas donné d'explication. Plusieurs reportages des médias accusent des officiers de l'armée d'avoir eu recours à la torture et fait un usage excessif de la force contre des civils, dans l'intention de récupérer les armes illégales qu'utilise la SLDF. La presse fait également état d'agressions d'officiers contre des journalistes qui tentaient de couvrir l'opération militaire. L'IMLU affirme que dans le cadre des opérations visant à identifier les membres de la SLDF, « le Gouvernement est actuellement responsable de violations massives des droits fondamentaux des populations civiles dans le district du Mont Elgon aux alentours. » L'IMLU ajoute qu'il existe des informations rapportant des cas de mineurs soumis à interrogatoire et victimes de tortures.

Les résultats préliminaires de l'enquête médico-légale de l'IMLU sur les actes de tortures perpétrés par l'armée dans le district du Mont Elgon, rendus publics le 27 avril 2008, révèlent que des officiers de police ont réalisé –le plus souvent à l'aube – des détentions massives dans les communautés Sabaot, qui se sont accompagnées de violences physiques. A leur arrivée dans un village, les policiers séparent habituellement les hommes et les jeunes garçons des femmes et des enfants, et informent les premiers du fait qu'ils vont être emmenés pour vérifier s'ils sont en possession d'armes à feu ou s'ils ont des liens avec la SLDF. Les hommes et les jeunes garçons sont alors transportés à des bases que l'armée a installées dans la région du Mont Elgon, à Kapkota, Saandet et Kaptama. Dans ces centres, ils sont déshabillés pour être soumis à des tortures systématiques. Les individus soupçonnés de faire partie de la SLDF sont ensuite amenés au poste de police puis comparaissent devant un tribunal, sous l'accusation de mener des activités séditeuses. Le nombre élevé des personnes arrêtées, et le fait que leur mise en liberté sous caution a été systématiquement refusée,

ont en outre eu pour effet d'aggraver significativement la surpopulation des prisons des environs du district du Mont Elgon.

Selon le rapport de la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya intitulé « *The Mountain of Terror* »², au Mont Elgon les forces armées sont responsables de l'exécution de milliers d'hommes et de jeunes garçons de la communauté Sabaot. Tout porte à croire que beaucoup d'entre eux ont succombé au cours des séances de tortures, et qu'un certain nombre sont morts en prison des suites des blessures reçues durant leur interrogatoire. Selon les informations disponibles, les corps des personnes qui trouvent la mort dans les camps militaires sont transportés à la colline de Kamarang, une zone forestière du Mont Elgon, et enterrés dans des tombes sans inscription. D'autres corps sont abandonnés dans des champs, avec tous les risques sanitaires que cela comporte pour la population.

Les activités de la SLDF et les opérations militaires et de police qui se sont ensuivies constituent non seulement des violations des droits civils et politiques des habitants de la zone, mais portent aussi atteinte à un grand nombre de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Les opérations militaires amènent les populations à abandonner leurs fermes, paralysent la production vivrière et les empêchent d'accéder aux marchés, aggravant ainsi l'insécurité alimentaire. Aux problèmes de répartition des terres et de déplacements de population qui ont affecté leurs possibilités de tirer subsistance de leurs activités traditionnelles, s'ajoutent les détentions, les tortures et les exécutions en masse des hommes et des adolescents, qui constituent en elles-mêmes une menace pour le bien-être économique et social de la communauté Sabaot. D'autre part l'opération militaire du gouvernement a provoqué de graves souffrances psychologiques chez les femmes et les enfants, qui n'ont aucun moyen de connaître le sort des hommes et des jeunes garçons de leurs familles.

Pour sa part, le gouvernement a taxé les allégations de torture de « propagande », et soutenu qu'aucune plainte n'avait été déposée auprès des organes compétents.

Les causes profondes de la violence dans le district du Mont Elgon

Les violences extrêmes qui se produisent actuellement dans la région du Mont Elgon, ainsi que les exactions perpétrées par la SLDF trouvent leur origine dans les problèmes de répartition des terres et les évictions de population, et dans leurs conséquences sur le mode de subsistance des communautés locales. La population du district du Mont Elgon est estimée à 135 033 habitants, et se compose principalement des communautés Sabaot, Iteso et Bukusu. Les Sabaot, qui sont une population autochtone de Mont Elgon, se subdivisent en deux clans, les Soy et les Mosop³.

Plusieurs communautés ont fait valoir leurs revendications sur la propriété des terres du Mont Elgon, et ont fait pression sur des représentants politiques pour voir leurs revendications reconnues. Selon l'IMLU, les terres disputées ont été occupées dans un premier temps par la communauté Mosop : en 1971, environ 109 familles Mosop ont été transférées de leurs terres et réinstallées sur le lotissement de Chebyuk, toutefois l'emplacement n'ayant jamais été déclassé de son statut de terrain forestier, dans les faits cette communauté s'est retrouvée privée de terres. En 1979, des propositions ont

² « Le Mont de la Terreur », paru le 15 mai 2008

³ Les Mosop sont la communauté Ogiek du Mont Elgon. Ils sont aussi désignés par le nom de "Ndoboro", un terme péjoratif qui signifie "les pauvres" en langue masai.

été faites pour formaliser la propriété des parcelles, mais entre-temps le nombre des familles Mosop était passé à plus de 2000, et une partie du clan Soy était venue les rejoindre pour s'installer sur ces mêmes terres, et le projet a donc été abandonné. En 1989, le gouvernement a fait une nouvelle tentative pour finaliser la redistribution des terres, mais le processus a été marqué par les ingérences politiques, le clientélisme et la corruption.

Par la suite, les plans de redistribution initiés en 1990 ont été abandonnés en 1992, en raison des affrontements pour l'accès à la terre qui ont affecté de vastes zones de la Vallée du Rift. Ces affrontements ont provoqué un afflux de personnes déplacées dans la région du Mont Elgon, la plupart issues de communautés qui n'étaient pas originaires de la zone. Enfin, un autre programme de redistribution des terres initié en 1997 a lui aussi été abandonné, faute de volonté politique.

Le plan de redistribution le plus récent a été lancé en 2000, et malgré les tensions entre les clans Soy et Mosop au sujet de l'allocation des terres, et l'instrumentalisation politique de ce problème durant les élections de 2002, l'étude de cadastre correspondant aux phases I et II a pu être initiée en 2003 et a permis d'identifier un total de 2166 parcelles de 2,5 hectares. À ce jour, un total de 2157 parcelles a été attribué aux bénéficiaires enregistrés. Cependant la troisième phase du plan de distribution a donné lieu à de profonds désaccords, et les clans Soy et Mosop se sont disputé l'attribution des terres correspondantes. En particulier, les membres du clan Soy ont manifesté leur mécontentement, dénonçant le fait que durant les deux premières phases du plan il leur a été alloué seulement 40% des terres. C'est au moment des discussions préparatoires à la phase III, émaillées de contentieux sur l'allocation des terres, que la SLDF, mouvement apparu en 2005, a initié sa campagne de violences, prétendant ainsi défendre les terres des Soy dans le cadre du plan de redistribution mené à Chebyuk. Le mouvement rebelle s'est alors livré à une vague de meurtres, de viols, de mutilations de civils, à des pillages et à toute une série d'activités criminelles, notamment le racket. Ni l'intervention des forces de police kenyanes, de l'Unité de Déploiement Rapide ou des autorités de la province ne sont parvenues à éviter ces violences. Et bien qu'à son arrivée en mars 2008, l'armée ait été bien accueillie par la majorité de la population du Mont Elgon, très rapidement les exactions des soldats ont pris le relais des atrocités commises par la SLDF.

Comment agir

Condamnant sans appel la stratégie de violence employée par la SLDF, l'OMCT, l'IMLU et l'ICJ-Kenya font une déclaration conjointe dans laquelle elles affirment que la torture est une réponse absolument inacceptable face aux violations des droits de l'homme perpétrées par des mouvements de ce type.

*Pour agir, veuillez écrire au **Gouvernement du Kenya**, en lui demandant :*

- **Qu'il respecte** les obligations auxquelles il a souscrit en ratifiant les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention contre la Torture ;
- **Qu'il suspende** immédiatement l'Opération Okoa Maisha dans le district du Mont Elgon ;
- **Qu'il institue** une commission indépendante afin de veiller à ce que tous ceux qui ont commis des violations des droits de l'homme, y compris les responsables militaires, soient traduits en justice ;

- **Qu'il prenne** toutes les mesures nécessaires pour garantir aux victimes de tortures et à leurs familles l'obtention d'une réparation juste et adéquate, et toute l'assistance nécessaire pour assurer leur retour au sein de leurs communautés ;
- **Qu'il commence** immédiatement à réunir les informations sur toutes les personnes qui ont trouvé la mort ou ont été blessés dans le cadre de l'Opération Okoa Maisha, et à informer les familles sur le sort de leurs proches et le lieu où ils se trouvent.
- **Qu'il utilise** des méthodes d'enquête non-violentes pour établir l'identité des membres de la SLDF responsables d'atteintes aux droits de l'homme et d'autres crimes ;

*Veillez également demander au **Gouvernement du Kenya** :*

- **Qu'il finalise et adopte** le projet de Politique Nationale de Construction de la Paix et de Gestion des Conflits de 2005-2006, qui servira de cadre à la gestion des questions de sécurité dans le Mont Elgon et dans d'autres régions du pays, et permettra de rompre avec l'approche réactive et dictée par des situations de crise qui a dominé les tentatives de résolution et de gestion des conflits ;
- **Qu'il reconnaisse** que les problèmes d'accès à la terre sont souvent à l'origine des violences intercommunautaires au Kenya, et qu'à travers une concertation avec les acteurs, il adopte des mesures qui permettent d'aboutir à des solutions équitables et justes aux conflits sur la terre dans le Mont Elgon et dans d'autres régions, en garantissant l'indépendance des décisions face aux différents intérêts ethniques et politiques ;
- **Qu'il applique dûment** la section 75 de la Constitution qui traite du droit de propriété et du droit foncier ;
- **Qu'il entame** un processus de réforme foncière afin de régler la question de l'accès à la terre au Kenya. Ce processus devrait reposer sur le dialogue avec les représentants de tous les groupes intéressés et affectés par le conflit pour l'appropriation des terres. Cette réforme foncière devrait également prévoir la possibilité d'instituer un corps d'inspecteurs indépendants chargés de vérifier que les terres seront utilisées conformément aux dispositions de la réforme.
- **Qu'il applique** sans retard les recommandations établies par le Rapport de la Commission Ndungu, créée en 2003 pour enquêter sur les irrégularités dans l'allocation des terres du domaine public ; et qu'il applique tout particulièrement la recommandation qui insiste sur l'urgente nécessité d'instituer un Tribunal des Titres Fonciers, chargé de rectifier les situations d'allocation illégale des terrains, en procédant à un examen au cas par cas ;
- **Qu'il institue** un système clair et transparent d'enregistrement des titres fonciers afin d'éviter à l'avenir l'apparition de conflits liés à l'indéfinition des droits de propriété sur les terrains alloués.

Adresses

Président de la République

Hon. Mwai Kibaki

The President, Republic of Kenya

P.O. Box 30050 00100 - Harambee Avenue

Nairobi, Kenya

30050 -001

Fax: +254-020-243620

Email: president@statehousekenya.go.ke

Premier Ministre

Right Hon. Raila Odinga
Prime Minister, Republic of Kenya
P.O. Box 30050 00100
Nairobi, Kenya
Email: contact@statehousekenya.go.ke

Ministre de la Défense

Hon. Yusuf Hadji
Minister of state for Defence
Ulinzi House
Lenana Road
P.O. Box 40668 – 00100
Nairobi, Kenya
Tél.: +254-020-2721100
Fax: +254-020-2737322
Email: info@mod.go.ke

Ministre de la Sécurité Intérieure

Hon. George Saitoti
Minister for Internal Security
Harambee Avenue
P.O. Box 30510,
Nairobi 00200, Kenya
Tél.: +254-020-227411

Commissaire de Police

Major General Hussein Ali
Commissioner of Police
Kenya Police Headquarters,
Vigilance House, Harambee Avenue,
P.O. Box 30083,
Nairobi, Kenya.
Tél.: +254-020-341411/6/8
Email: commissioner@police.go.ke
complaints@police.go.ke

Ministre de la Terre

Hon. Aggrey James Orengo, M.P.
Minister for Lands
Ardhi house, Ngong Road
P.O. Box 30450 - 00100,
Nairobi, Kenya
Tél.: +254-020-2718050
Fax: +254-020-2724470
Email: pslands@wananchi.com

Procureur Général
Hon S. Amos Wako
Attorney General
State Law Office, Harambee Avenue,
P.O. Box 40112,
Nairobi, Kenya
Tél.: +254-020-227461

Chef de l'Etat-Major des Armées
Gen. J. M. Kianga
Chief of General Staff
Kenya Armed Forces
Ulinzi House, Lenana Road
P.O. Box 40668 – 00100,
Nairobi, Kenya
Tél.: +254-020-2721100 / 2712054
Tél./Fax: +254-020-2722270
Email: info@mod.go.ke

Ministre de la Justice
Hon. Martha W. Karua, E.G.H., M.P.
Ministry of Justice
Haile Selassie Avenue,
P.O. Box 56057,
Nairobi, Kenya
Tél.: 254-20-224029
Email: ps-justice@justice.go.ke

Ambassadrice du Kenya à Genève
H.E. Ms. Maria Nzomo,
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary,
Permanent Mission of the Republic of Kenya to the United Nations (Geneva),
Avenue de la Paix, 1-3,
1202 Geneva,
Switzerland
Tel.: +41 22 906 4050/4073
Fax: +41 22 731 2903
Email: mission.kenya@ties.itu.int

Information sur vos démarches et leurs suites

L'OMCT vous remercie de l'informer sur les démarches réalisées sur la base ou en rapport avec les faits mentionnés dans ce Dossier d'Appel à l'Action, afin de diffuser cette information au sein du réseau de l'OMCT et auprès d'autres personnes intéressées. Veuillez mentionner le code de cet appel en en-tête de votre lettre quand vous prenez contact avec nous (KEN060608.ESCR).

Genève, le 6 Juin 2008

Organisation Mondiale Contre la Torture

Case Postale 21 -1211 Genève 8

Suisse

Tél. :0041/22 809 49 39 /Fax : 0041/22 809 49 29

E-mail : omct@omct.org /Web : www.omct.org